

COMMUNE DE WIWERSHEIM

Département
du Bas-Rhin

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de
Strasbourg Chef-lieu

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 15

Séance du 29 juin 2015 à 20 h 30

Sous la présidence de M. Roland MICHEL, Maire

Etaient présents : TOUS LES MEMBRES

1) Approbation du PV de la réunion du 18 mai 2015

Ce procès verbal est approuvé à l'unanimité

2) ACQUISITION DE TERRAINS ET BATIMENTS

Par délibération du 18 mai 2015, le conseil municipal a décidé d'acquérir les terrains et bâtiments appartenant à l'Etat (ministère de l'agriculture), situés à Wiwersheim, route de Schnersheim, cadastrés en section 19 parcelles 171, 173 et 175, d'une superficie totale de 200 ares, pour le prix forfaitaire de 161 500 €.

Cette acquisition sera actée chez Maître BELLOT, notaire à Saverne.
Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'acte notarié et accepte les frais de notaire qui s'élèvent à 2 700 €.

3) LOCATION D'UNE PARTIE DES LOCAUX DE L'ETAT **- MINISTERE DE L'AGRICULTURE -**

Le maire explique aux conseillers municipaux, que la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles en Alsace) occupe, depuis de nombreuses années, une partie des bâtiments de l'Etat. Cet organisme souhaite continuer son activité dans ces locaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la société FREDON à rester dans les locaux pour un loyer fixé à 500 € par mois et autorise le maire à signer un contrat de location professionnel avec cet organisme dès que la commune sera propriétaire de l'ensemble.

4) **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT HORIZON VILLAGES LOGITHEQUE
formule ON-LINE**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler le contrat Horizon Villages et Logithèque pour 3 ans avec le prestataire informatique JVS MAIRISTEM.

Ce contrat comprend toute la gamme des logiciels utilisés par une mairie (comptabilité, inventaire, population, recensement, salaires, élections, état civil, cimetière,.....), les liaisons internet, la dématérialisation, les cessions de licences, les mises à niveau correctives, la maintenance, l'assistance à l'utilisation en continu, la formation, le déplacement du formateur,...

Le forfait annuel s'élève à 2 789 € HT

Divers : discussions sur le PLUi – Plan Local d'Urbanisme